

RENCONTRE ANNUELLE AVEC LA PRESSE

Discours de Monsieur Abdellatif JOUAHRI Gouverneur de Bank Al-Maghrib

4 MARS 2008

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et vous souhaite la bienvenue à Bank Al-Maghrib pour cette conférence de presse annuelle qui est aujourd'hui devenue une tradition.

Elle s'inscrit dans notre effort d'approfondissement de la conduite de nos missions fondamentales dans un cadre de transparence renforcée, contrepartie de la plus grande autonomie de la Banque centrale. C'est pourquoi, Bank Al-Maghrib s'attache à développer une transparence effective sur son action et sur les fondements de ses décisions par amélioration du contenu et de la fréquence de la communication avec le public. En ce sens, la Banque centrale justifie ses décisions de politique monétaire ex ante et explique ex post les résultats obtenus. Cela implique également que Bank Al-Maghrib renforce ses coopérations et la qualité de son dialogue avec les différents acteurs de la politique économique, les opérateurs et la presse. C'est dans cet esprit que, entre autres, Bank Al-Maghrib organise cette conférence, publie de nouveaux rapports (Rapport sur la politique monétaire, Rapport sur la supervision bancaire et Rapport sur les systèmes de paiement), présente davantage de statistiques sur son site Internet, diffuse un communiqué de presse à l'issue des réunions de son Conseil et tient des réunions régulières avec les trésoriers et les Directeurs Généraux des banques.

Mon intervention sera articulée autour des six grands axes suivants :

- I. La politique monétaire
- II. Stabilité et modernisation du secteur bancaire
- III. Relation banques-clientèles
- IV. Systèmes de paiement et blanchiment
- V. Perspectives
- VI. modernisation de Bank Al-Maghrib

I. La politique monétaire

Pour la politique monétaire, je souhaiterais tout d'abord vous rappeler que le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé lors de sa dernière réunion du 25 décembre de maintenir le taux directeur à son niveau de 3,25%. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution récente du marché monétaire, marqué, depuis février 2007, par le passage d'une situation de surliquidité et d'opérations de reprises par Bank Al-Maghrib à un niveau de plus en plus élevé d'injections de monnaie banque centrale, le Conseil a également décidé de ramener, à compter du 1er janvier 2008, le taux de la réserve obligatoire de 16,5 % à 15 %.

L'évolution récente de l'inflation est proche de nos prévisions et de l'appréciation du Conseil. Les données de janvier 2008 indiquent un ralentissement de l'inflation comparativement à la même période de l'année précédente. De fait, l'indice du coût de la vie a enregistré une baisse de 0,3% en janvier après avoir stagné en décembre 2007. De son côté, l'inflation sousjacente s'est établie à 0,4% au lieu de 0,2% en décembre. En glissement annuel, l'indice du coût de la vie a enregistré une hausse de 1,7% au lieu de 2,7% une année auparavant. Quant à l'inflation sous-jacente, elle s'est établie à 2,3% comparativement à 2,2% l'année précédente. Pour l'ensemble de l'année 2007, l'inflation s'est établie à 2% au lieu de 3,3% en 2006 et l'inflation sous-jacente a atteint 1,7% comparativement à 3,1%.

L'inflation à l'horizon du troisième trimestre 2008 resterait en ligne avec l'objectif de stabilité des prix, avec une prévision moyenne de l'ordre de 2,3%, et ce, dans l'hypothèse de la non matérialisation d'un ou plusieurs facteurs de risque. Ces risques relatifs à l'évolution future de l'inflation sont toujours orientés à la hausse.

Les principales incertitudes entourant ces prévisions sont liées aux prix des hydrocarbures et des produits et des matières premières agricoles importés, aux perspectives d'évolution de la production et des revenus, et aussi, à la poursuite de la progression rapide de l'agrégat M3 et du crédit bancaire.

L'environnement international, potentiellement instable, demeure également un facteur de risques. Les tensions géopolitiques dans le Moyen Orient ne sont pas en voie de normalisation. La transformation de conflits de basse intensité en crise ouverte aurait pour conséquence inévitable une forte hausse du prix du pétrole. Les pressions à la baisse sur le dollar ont des effets importants sur les portefeuilles financiers qui pourraient se traduire par une plus grande volatilité des flux de capitaux. L'augmentation des pressions inflationnistes en Chine pourrait se traduire par une accélération des prix mondiaux des biens de consommation qui ont, jusqu'ici, joué un rôle modérateur sur les prix à l'importation du Maroc.

Pour le Maroc, cette situation se traduit par des facteurs de risques qui sont essentiellement liés aux incertitudes accrues entourant l'évolution future des prix des hydrocarbures et de ceux des produits et des matières premières agricoles, et à la volatilité des marchés monétaires et des changes. Ces risques sont également liés à l'impact du ralentissement de l'activité économique chez nos principaux pays partenaires et à la récente accentuation des tensions inflationnistes dans les pays de l'OCDE.

Le dénouement de la crise du marché hypothécaire n'est pas encore derrière nous et ses conséquences ne sont pas encore bien appréhendées : cette crise nous a interpellé et nous avons questionné les banques sur les impacts.

Compte tenu de l'ensemble de ces données, Bank Al-Maghrib continuera à rester très vigilante sur les évolutions des facteurs sous-jacents aux risques sur l'inflation. Le Conseil examinera l'ensemble de ces données ainsi que les nouvelles prévisions d'inflation lors de sa prochaine réunion du 25 mars 2008.

Fondement des décisions de politique monétaire de son Conseil, Bank Al-Maghrib continuera en 2008 à résolument investir dans le développement de sa capacité d'analyse de la politique monétaire, de suivi et de prévision de l'activité économique et de l'inflation, et de recherche, notamment sur les canaux de transmission de la politique monétaire. L'important effort en cours en matière de renforcement du dispositif informationnel et de collecte de nouvelles données sera également poursuivi. Les nouvelles enquêtes sur les taux d'intérêt débiteurs, les conditions d'octroi du crédit et les prévisions de crédit des banques, la conjoncture dans le secteur industriel et le renforcement des centrales d'informations se sont avérés très utiles. De même, une réflexion sera engagée dans les meilleurs délais avec les partenaires externes afin de renforcer le dispositif informationnel sur les salaires, le prix des actifs immobiliers, et, sur les achats, la situation économique et les anticipations de prix et d'emploi des consommateurs.

Dans cette optique, le développement graduel de la présence de place permettra de compléter la capacité de suivi de l'activité économique, et la mise en place d'un partenariat fructueux avec les opérateurs économiques et les principaux acteurs locaux dans les régions où est implanté Bank Al-Maghrib. Une action pilote est ainsi prévue dans le courant de cette année.

II. Stabilité et modernisation du secteur bancaire

En complémentarité avec l'objectif cardinal de maintien de la stabilité des prix, Bank Al-Maghrib veille à la solidité et à la stabilité du système bancaire. Plus largement, la stabilité financière fait aussi l'objet d'un examen régulier dans le cadre de la Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier dont les membres régulateurs échangent des informations et se concertent conformément aux dispositions de la loi bancaire.

Depuis notre dernière rencontre, les efforts graduels et soutenus, entamés il y a plusieurs années, ont été résolument poursuivis pour aligner le secteur bancaire sur les meilleurs standards internationaux en la matière.

Ainsi, ces progrès substantiels accomplis par le Maroc ont été soulignés par la mission conjointe FSAP du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale qui s'est déroulée du 7 au 20 novembre. Globalement, la mission a aboutit à la conclusion que le secteur bancaire marocain est stable et rentable tout en constatant la mise en conformité des banques publiques aux ratios prudentiels. Elle a également pris acte de la conformité de la supervision bancaire à la majorité des normes du comité de Bâle.

Il est important de noter que c'est cette dynamique de restructuration et de modernisation qui permet aux banques marocaines d'accélérer leur internationalisation avec de nouvelles implantations et des projets dans les pays du Maghreb, en Afrique Sub-Saharienne et dans d'autres régions du monde.

La mission relève néanmoins la part encore importante, bien qu'en amélioration notable, des crédits en souffrances qui continue de peser sur la qualité des actifs du secteur et un niveau de concentration du risque de crédit élevé. Les opérations de radiation des créances en souffrance anciennes restent tributaires des contraintes fiscales.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques. Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). L'entrée en vigueur de ces normes est prévue pour 2008.

De même, un projet de reporting comptable (Financial Reporting (FINREP)) basé sur les normes IFRS a été élaboré et une deuxième étude d'impact relative à la transposition des normes IFRS a été effectuée par Bank Al-Maghrib.

Les évaluateurs ont aussi constaté les importants efforts fournis dans le domaine des systèmes de paiement ainsi que les actions d'amélioration réalisées dans les politiques monétaire et des changes et de la gestion de la liquidité et incite à les poursuivre dans un contexte de libéralisation du compte de capital et d'ouverture accrue de l'économie.

Du point de vue conjoncturel, l'accélération de la croissance du crédit au secteur privé ces dernières années a reposé sur le dynamisme de l'activité économique avec l'essor des crédits de trésorerie et d'équipement et la forte expansion du secteur immobilier. Ce dynamisme du crédit accroît les opportunités de prise de risque par les banques. Les crédits ont à cet égard augmenté d'environ 97 milliards de dirhams, soit 28,7%, au terme de l'année 2007 et 18 % en 2006 contre un moyen de 16 % les 5 dernières années (2003/2007). Dans cet environnement, les enquêtes sur le crédit réalisées par la Banque centrale indiquent que la concurrence s'est intensifiée.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a renforcé sa surveillance, invité le système bancaire à rester vigilant sur l'évolution du crédit, et à poursuivre ses efforts en matière de gestion des risques et d'anticipation des points potentiels de retournement d'une conjoncture favorable, aussi bien au niveau global, sectoriel que pour les grands risques. De même, le suivi des opérations de hors bilan est en cours d'approfondissement. On notera que les booms du crédit sont en effet parfois associés à une augmentation rapide des prix conduisant éventuellement à la formation de bulles spéculatives dont l'éclatement risque de provoquer un ralentissement de l'activité économique.

En outre, Bank Al-Maghrib a demandé au secteur bancaire la mise en place de codes d'éthique sur le financement du secteur immobilier et des actifs financiers, et l'engagement d'une réflexion approfondie sur les mécanismes de garantie FOGARIM et FOGALEF. La Banque Centrale agit également dans le cadre de la Commission de coordination de la supervision du secteur financier pour en renforcer la stabilité.

III. Relation banques-clientèles

Bank Al-Maghrib continue à porter une attention particulière à l'amélioration des relations Banques/clients en vue notamment d'augmenter le taux de bancarisation et de favoriser le développement des services bancaires. Ces actions s'organisent autour de trois grands axes : (i) renforcement de la proximité auprès des opérateurs ; (ii) amélioration du dispositif de partage de l'information financière ; et, (iii) mécanisme de médiation bancaire.

La question de l'accompagnement et du conseil à la PME et le rôle que pourraient jouer les banques dans ce domaine a constitué l'une des principales problématiques soulevée par la campagne de sensibilisation sur le financement de la PME, organisée par Bank Al-Maghrib en coordination avec le Groupement professionnel des banques du Maroc, la Caisse centrale de garantie, la Confédération générale des entreprises du Maroc et l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise. Tirant les enseignements de cette campagne, la solution privilégiée porte sur la mise en place d'une convention de partenariat entre le GPBM et l'ANPME ayant pour objet de conjuguer les efforts du secteur bancaire et de l'ANPME pour proposer une assistance technique adaptée aux besoins des PME à travers le Réseau des intervenants dans la mise à niveau des entreprises (RIMANE).

D'autres actions on été engagés pour améliorer les conditions et les modalités d'accès des PME au financement bancaire. On notera que la transparence de leurs comptes financiers reste un prérequis. Au niveau des banques, la mise en place d'outils modernes d'analyse des risques (système de notation interne des entreprises et de scoring) est en cours et permettra une tarification appropriée selon le profil de risque de chaque entreprise.

En ce sens, le Crédit Bureau mettra ainsi à la disposition des établissements de crédit un système fiable leur permettant de fonder leurs décisions sur des critères objectifs, et de fixer la prime de risque en fonction des profils des clients à travers la production de rapports de crédit et de scoring. Sa mise en place constituera un catalyseur pour le développement du crédit, particulièrement en direction des petites et moyennes entreprises et participera à la maîtrise du surendettement des ménages. La signature de la convention de gestion déléguée le 11 février 2008 avec notre partenaire EXP Services Maroc est le premier pas vers la réalisation de ce projet structurant dont le démarrage effectif est prévu pour le mois de janvier 2009, sachant que le Maroc est l'un des premier pays de la région MENA à mettre en place un Credit Bureau.

Par ailleurs, et dans le cadre des efforts entrepris pour contribuer à l'amélioration des rapports des banques avec la clientèle, les membres du Groupement professionnel des banques du Maroc ont :

- Adopté la charte interbancaire relative au dispositif de médiation bancaire visant le règlement à l'amiable des litiges qui surviennent entre les banques et leurs clients dans le cadre de leurs relations d'affaires.
- Constitué un Comité de médiation bancaire et nommé le médiateur. Ce dispositif devrait être opérationnel dans les prochaines semaines.

IV. Systèmes de paiement et blanchiment

En matière de systèmes et moyens de paiement, l'action de Bank Al-Maghrib en 2007 s'est notamment articulée autour de trois grands axes.

Sur le chapitre de la modernisation des systèmes de paiement au Maroc, l'année 2007 (plus précisément le 8 juin 2007) a été marquée par la généralisation de l'échange dématérialisé des chèques sur l'ensemble du territoire national et à un délai de règlement de j+1 pour les virements et j+2 pour les chèques. Son parachèvement se concrétisera par le déploiement de l'échange dématérialisé de la lettre de change normalisée prévu pour l'année 2008.

Pour la monnaie fiduciaire, Bank Al-Maghrib poursuit ses efforts pour en garantir la bonne qualité et ce, depuis la définition des spécifications techniques, en passant par les contrôles lors du processus de production et jusqu'aux mesures prises pour retirer de la circulation les billets usagés. La Banque procède en outre, dans tous ses guichets, à l'échange des billets présentés en mauvais état. Dar As-Sikkah assure une veille technologique et suit de très près toutes les innovations en matière fiduciaire, les teste et les évalue, afin d'être à même de pouvoir garantir une qualité des billets marocains à la hauteur des meilleurs standards internationaux.

Dans le cadre de la lutte contre le faux monnayage, phénomène qui reste marginal au Maroc (environ 15 billets par million de billets en circulation à fin 2007 au lieu de 16,7 à fin 2006), Bank Al-Maghrib collabore étroitement avec les services compétents de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, chargés des missions d'investigation et de répression en matière de faux monnayage. Sur ce sujet, la Banque centrale a initié la création d'un Comité National de Lutte Contre le Faux Monnayage dont le décret est en cours de finalisation au Secrétariat Général du Gouvernement. Ce Comité sera composé du Ministère de l'Intérieur, de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, de la Gendarmerie Royale, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Economie et des Finances et de Bank Al-Maghrib. Cet organe de concertation et de coordination des actions en matière de lutte contre la contrefaçon et la falsification de la monnaie est chargé, notamment, d'étudier et de donner un avis sur les mesures juridiques, institutionnelles, opérationnelles et techniques à mette en œuvre pour mener les actions préventives et répressives en ce domaine.

Par ailleurs, en tant qu'autorité de supervision du secteur bancaire, Bank Al-Maghrib qui a, dès décembre 2003, adopté la circulaire sur le devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit, a révisé ces dispositions le 2 Août 2007 en intégrant les obligations introduites par le nouveau dispositif légal anti-blanchiment, en cohérence avec les obligations découlant des conventions internationales ratifiées par le Maroc, ainsi qu'avec les recommandations des organisations internationales (GAFI-le Maroc est membre du GAFIMOAN, Comité de Bâle).

L'attention des banques a été attirée sur les risques juridiques et de réputation auxquels elles peuvent être exposées, et la totalité d'entre elles sont conscientes de la nécessité de mettre en place un dispositif efficient de lutte contre le blanchiment. La majorité des banques s'est ainsi dotée de structures «conformité» chargées de la mise en place du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et du suivi de l'application de la réglementation. La création de l'Unité du traitement du renseignement financier (UTRF) sera le point de départ de la mise en œuvre effective de l'ensemble du dispositif en ce domaine. En tant que banque, Bank Al-Maghrib s'inscrit également dans ces dispositifs.

A la demande des membres des commissions parlementaires, formulée à l'occasion de l'examen de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi que de certaines associations professionnelles, Bank Al-Maghrib organise, conjointement avec les Ministères de la Justice et de l'Economie et des Finances, une campagne de sensibilisation des personnes assujetties à ce nouveau dispositif légal. Les premières séances ont connu une forte participation des représentants des professions financières et juridiques ainsi que des autorités administratives et judiciaires locales, et une couverture médiatique adéquate, attestant du grand intérêt que suscite le thème de la campagne. La séance de clôture, prévue le jeudi 6 mars 2008 à Rabat, permettra de faire une première évaluation.

Enfin, la concrétisation de la mise en place d'un Comité national pour les systèmes de paiement revêt une importance particulière, afin d'instituer une instance de coordination et de concertation efficace sur les orientations stratégique en ce domaine, pour les développer davantage en pleine cohérence avec les évolutions internationales.

V. Perspectives

Pour l'avenir, Bank Al-Maghrib continuera d'œuvrer pour préparer l'économie à gérer dans les meilleures conditions l'accélération de l'ouverture financière.

Nous sommes à cet égard guidés par l'objectif d'un renforcement graduel des prérequis au passage réussi vers un régime de ciblage de l'inflation et de change plus flexible : préservation de la stabilité macroéconomique, la poursuite des progrès en matière de transparence de la politique monétaire, la solidité du système financier et le développement des marchés financiers avec l'alignement du Maroc sur les meilleurs standards internationaux en la matière et, enfin, le renforcement de la capacité analytique, technique et opérationnelle de la Banque Centrale. En ce sens, nous continuerons également en 2008 nos efforts pour affiner l'ensemble des composantes du processus de prise de décision de la politique monétaire, afin de nous préparer valablement au passage à un régime de cible d'inflation. Les avancées substantielles du Maroc vers cet objectif ont été soulignées par tous les participants, dont ceux qui nous ont devancés, lors du séminaire sur le ciblage de l'inflation, conjointement organisé par Bank Al-Maghrib et le FMI, qui s'est tenu à Rabat en Avril 2007.

Les mesures de libéralisation des changes prises au mois d'août 2007, qui envoie un signal clair aux agents économiques, s'inscrivent dans ce cadre et visent à progressivement adapter la réglementation des changes au niveau de développement financier de notre économie. Bank Al-Maghrib, en collaboration avec le Ministère des finances, a mis en place un dispositif

de suivi pour apprécier l'impact de ces mesures. Sur la base de cette évaluation, de nouveaux ajustements graduels seront réalisés afin de bien préparer le passage à un régime de change plus flexible, plus cohérent avec le degré d'ouverture de notre économie.

Tout ces progrès accomplis par les acteurs du secteur financier et les avancées institutionnelles et réglementaires réalisées tendent à indiquer que mutadis mutandis l'ambition de faire de notre pays une plateforme financière internationale n'est pas irréaliste. Cela suppose toutefois que nous saisissions le momentum avec un certain sens de l'urgence car la concurrence en ce domaine est vive. Certains pays de la région ont en effet d'ores et déjà pris une longueur d'avance. On peut citer l'Afrique su Sud, l'Egypte et certains pays du Golfe qui sont, pour les uns, au stade de développer des stratégies actionnables à court terme, et, pour les autres, en phase d'implémentation. La Tunisie, également, en collaboration avec un pays du Golfe, vient de déclarer son ambition sur le continent africain. Pour le Maroc, les conditions et les prérequis nous positionnent de manière plutôt favorable. Cela reste bien sûr tributaire d'une mobilisation de tous les acteurs et d'un approfondissement de notre ouverture financière, et, en cohérence, du passage à un régime de change plus flexible.

VI. modernisation de Bank Al-Maghrib

C'est également le sens des importantes réformes en cours visant à hisser la qualité de la gestion interne de Bank Al-Maghrib au niveau des pays émergents les plus performants. En ce sens, nous nous sommes attelés, dès 2004, à la mise à niveau de l'ensemble de notre démarche et de nos outils en adoptant les meilleures pratiques afin de nous conformer aux standards internationaux.

C'est en partant du bilan globalement positif du premier plan stratégique (2004-2006) et des perspectives d'évolution de l'environnement externe que le deuxième plan stratégique 2007-2009 a été élaboré. Fruit d'une réflexion collective, son ambition affichée est de consolider les acquis et de poursuivre sans relâche les efforts pour améliorer la qualité des processus internes et l'efficacité avec laquelle les missions fondamentales sont accomplies. La réalisation des orientations stratégiques ainsi définies a nécessité la mise en place de projets structurants qui sont aujourd'hui quasiment achevés ou le seront prochainement.

Bank Al-Maghrib a ainsi initié en 2006 une démarche fondée sur un Système de Management de la Qualité dont l'objectif central est d'améliorer la qualité des prestations rendues et de développer une dynamique d'amélioration continue.

Dans le domaine de l'éthique, nous avons mis en place un code de déontologie visant à consolider l'image de marque de la Banque et à renforcer sa crédibilité.

En matière de contrôle et de prévention des risques, parallèlement à la décentralisation des activités de contrôle qui a pour finalité une responsabilisation accrue des entités opérationnelles de la Banque, l'audit interne a été renforcé. Nous avons adopté en outre une méthodologie de maîtrise et d'analyse des risques opérationnels, fondée sur le principe d'autoévaluation par les entités de leur niveau d'exposition au risque.

La refonte et la modernisation de l'ensemble de ses dispositifs de gestion des ressources humaines ont constitué l'un des grands défis que la Banque a engagé, depuis fin 2005, par l'élaboration et la mise en place d'un schéma directeur des ressources humaines. Ce projet est mené selon une démarche participative très large, à laquelle les partenaires sociaux ont été étroitement associés. Les travaux menés au titre de la phase d'étude et d'analyse de l'existant, ont révélé les limites de l'ancien système de gestion des ressources humaines caractérisé par la rigidité du système de classification des emplois, la non reconnaissance par le système de rémunération des contributions individuelles et de la performance, et les limites des dispositifs de gestion des compétences et de la mobilité. Les principes directeurs retenus, auxquels j'ai veillé personnellement, ont concerné notamment la préservation de l'ensemble des acquis et avantages accordés aux agents, la primauté de l'équité sur l'égalitarisme, l'encouragement de la différenciation à travers des parcours professionnels individualisés, le renforcement de la contribution de la ligne managériale et le positionnement de la formation en tant que levier de développement des compétences et d'évolution professionnelle.

Enfin, au-delà des multiples efforts pour approfondir la transparence dans la conduite de ses missions fondamentales, Bank Al-Maghrib s'attache à renforcer sa communication institutionnelle. Elle cherche ainsi à consolider l'identité d'une institution en accord avec ses valeurs internes et la notoriété de son savoir-faire. A ces fins, la Banque Centrale a développé différents supports institutionnels dont la vocation est de mettre en lumière ses missions, de manière simple, efficace et transparente en direction d'un public large et diversifié. Ainsi, après le déploiement de la nouvelle identité visuelle qui s'inscrit dans la volonté de représenter la signature d'une banque centrale dans un esprit sobre et institutionnel, Bank Al-Maghrib a réalisé trois films présentant consécutivement le rôle et les missions fondamentales de la Banque Centrale, les différentes activités de Dar As-Sikkah et son expertise en matière de supervision bancaire. Le nouveau portail Internet s'inscrit dans cette démarche. Notre volonté pour l'avenir est de veiller à développer notre écoute vis-à-vis de vous en tant que relais essentiels auprès de l'opinion publique, et à établir des relations de qualité avec plusieurs de nos partenaires dont les opérateurs économiques mais également les acteurs institutionnels et l'Université.

En conclusion, je voudrais souligner que Bank Al-Maghrib poursuivra ses efforts afin de consolider les acquis et de nous projeter dans l'avenir pour faire face aux exigences propres à notre économie, d'autant plus que la Banque commémorera en juin 2009 son cinquantenaire. Cinquantenaire que nous comptons célébrer de manière digne et à la hauteur de notre institution en nous remémorant et en mettant en exergue l'histoire et le patrimoine et en en faisant également un moment fort de réflexion et de prospection. Cette commémoration sera l'occasion de réunir l'ensemble de ceux qui ont contribué à l'édification de la Banque.